

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 11 mai 2020 à laquelle sont présents par conférence téléphonique mesdames les conseillères Esther Fortin, Manon Bougie et Solange Thibodeau, ainsi que messieurs les conseillers Serge Thomassin, Tom Redmond, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Renaud Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin qui est présent dans la salle du conseil.

Sont également présents dans la salle du conseil messieurs Claude Poulin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 32.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 20-11893

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en ajoutant les items suivants :

- 4.15 Acceptation du rapport du comité de sélection pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai.
- 4.16 Autorisation au greffier de procéder aux démarches pour l'enregistrement des personnes habiles à voter concernant l'approbation du Règlement numéro 773-2020.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^o 20-11894

Séance ordinaire du 27 avril 2020

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2020 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 20-11895

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, directrice du Service des finances et trésorière en date du 30 avril 2020, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 1 137 637,57 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 137 637,57 \$ couvrant la période du 17 avril 2020 au 30 avril 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11896

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection des services municipaux dans la 141^e Rue, 143^e Rue et 10^e Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GIROUX ET LESSARD LTÉE	1 523 614,33 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	1 557 735,80 \$
LES CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE INC.	1 673 270,85 \$
CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.	1 978 528,04 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 30 avril 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE.**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 4 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE au montant de 1 523 614,33 \$**, incluant toutes les taxes applicables **pour la réfection des services municipaux dans la 141^e Rue, 143^e Rue et 10^e Avenue**, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 1 523 614,33 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le Programme de remise d'une partie de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11897

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le prolongement des services municipaux sur la 13^e Rue et la 16^e Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	193 297,01 \$
CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.	213 475,18 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	223 345,66 \$
LES CONSTRUCTIONS BINET INC.	280 243,06 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 7 mai 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC.**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 4 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC.** au montant de **193 297,01 \$**, incluant toutes les taxes applicables **pour la réfection des services municipaux dans la 13^e Rue et la 16^e Avenue**, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la part de la Ville au montant de 63 575 \$ incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le Règlement numéro 768-2020 et que la somme de 129 722,00 \$ incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le promoteur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11898

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et la pose sur demande de revêtement bitumineux (rapiéçage)

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
PAVAGE SARTIGAN LTÉE	812 160,41 \$
CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.	1 042 647,57 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 1^{er} mai 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **PAVAGE SARTIGAN LTÉE**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 4 mai 2020;

ATTENDU : qu'une somme de 817 350 \$ est disponible au budget de fonctionnement pour les travaux de rapiéçage;

RÉSOLUTION N° 20-11898 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **PAVAGE SARTIGAN LTÉE** au **montant de 812 160,41 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture et la pose sur demande de revêtement bitumineux (rapiéçage) pour l'année 2020**, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 812 160,41 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11899

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection de 2 ponceaux sur la 14^e Avenue Nord et dans le 2^e Rang secteur Saint-Jean-de-la-Lande

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
EXCAVATION TRANSCO INC.	96 949,62 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE & FILS INC.	103 930,80 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	108 846,83 \$
EXCAVATION BOLDUC INC.	109 912,37 \$
LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE	110 227,68 \$
9060-1535 QUÉBEC INC./A.D. ROY	112 675,50 \$
JEAN-FRANÇOIS GAGNON	114 885,77 \$
GIROUX & LESSARD LTÉE	119 037,67 \$
CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.	132 214,89 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 30 avril 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **EXCAVATION TRANSCO INC.**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 4 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **EXCAVATION TRANSCO INC.** au **montant de 96 949,62 \$**, incluant toutes les taxes applicables **pour la réfection de 2 ponceaux dans la 14^e Avenue Nord et dans le 2^e Rang secteur Saint-Jean-de-la-Lande**, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 96 949,62 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le surplus accumulé Nouvelle Ville comme prévu au plan triennal d'immobilisation 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11900

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture sur demande de matériel signalisation pour une période de 24 mois

ATTENDU : que suite à un appel d'offres sur invitation auprès de 5 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
S-PACE SIGNALÉTIQUE INC.	53 507,06 \$
SIGNALISATION LÉVIS INC.	63 180,67 \$
MARTECH SIGNALISATION INC.	66 174,28 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 24 avril 2020 que toutes les soumissions sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **S-PACE SIGNALÉTIQUE INC.**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 4 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **S-PACE SIGNALÉTIQUE INC. au montant total de 53 507,06 \$** incluant toutes les taxes applicables **pour la fourniture sur demande de matériel de signalisation pour une période de 24 mois**, le tout conformément à sa soumission déposée et aux documents de soumission, lesquels sont annexés à la présente résolution pour en faire partie comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 53 507,06 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11901

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'installation d'un système de convoyage des boues à l'usine d'épuration

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
NORDMEC CONSTRUCTION INC.	288 681,53 \$
TURCOTTE (1989) INC.	305 247,13 \$
CONSTRUCTION SOCOMEK INC.	498 997,25 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 5 mai 2020 que Construction Socomek inc. n'a pas signé son bordereau de soumission et que ce manquement est considéré comme majeur et entraîne le rejet de la soumission, que toutes les autres soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **NORDMEC CONSTRUCTION INC.**;

RÉSOLUTION N° 20-11901 (SUITE)

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 4 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil rejette la soumission de Construction Socomec inc. parce que non conforme.

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **NORDMEC CONSTRUCTION INC. au montant de 288 681,53 \$**, incluant toutes les taxes applicables **pour la fourniture et l'installation d'un système de convoyage des boues à l'usine d'épuration**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 288 681,53 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le règlement numéro 766-2019 comme prévu au plan triennal d'immobilisation 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11902

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le transport et valorisation des boues de la station d'épuration des eaux usées pour une période de 3 ans

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC.	689 217,64 \$
ENGLOBE CORP.	820 260,39 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 1^{er} mai 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC.**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 4 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC. au montant de 689 217,64 \$**, incluant toutes les taxes applicables **pour le transport et valorisation des boues de la station d'épuration des eaux usées pour une période de 3 ans débutant le 15 mai 2020**, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 689 217,64 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11903

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection de 2 salles de toilettes et du corridor au niveau 3 du centre culturel Marie-Fitzbach

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES CONSTRUCTIONS GBM INC.	26 700 \$
CONSTRUCTION CAMAX INC.	47 700 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 22 avril 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES CONSTRUCTIONS GBM INC.**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 4 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LES CONSTRUCTIONS GBM INC. au montant de 26 700 \$** incluant toutes les taxes applicables **pour la réfection de 2 salles de toilettes et du corridor au niveau 3 du centre culturel Marie-Fitzbach**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11904

Acceptation des plans et estimation pour le prolongement des services municipaux dans le parc industriel du secteur ouest sur la 37^e Rue

ATTENDU : la recommandation préparée par M. Alain Roy, ing. directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et l'estimation pour le prolongement des services municipaux dans le parc industriel du secteur ouest sur la 37^e Rue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour le prolongement des services municipaux dans le parc industriel du secteur ouest sur la 37^e Rue.

QUE ce conseil autorise Mme Geneviève T.-Gignac, ing. aux Services techniques à déposer une demande d'autorisation de travaux auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte (MELCC) contre les changements climatiques.

QUE le conseil s'engage également à :

- Ajouter le débit d'eaux usées au plan de compensation déjà réalisé;

RÉSOLUTION N° 20-11904 (SUITE)

- Tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion de débordements, y compris ceux liés aux redéveloppements.
- Transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- Assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier présenté au MELCC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11905

Acceptation des prévisions budgétaires 2020 de
l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière

ATTENDU : que l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2020 soit des revenus au montant de 767 843 \$ et des dépenses de 1 523 745 \$, ce qui laisse un déficit de 755 902 \$;

ATTENDU : que ces prévisions doivent être adoptées par la Municipalité qui comble 10% du déficit;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les prévisions budgétaires 2020 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière pour un montant de 767 843 \$ en revenus et un montant de 1 523 745 \$ en dépenses pour un déficit de 755 902 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11906

Nomination d'un représentant de la Ville sur le conseil
d'administration de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière

ATTENDU : que l'Office municipal d'habitation a été remplacé par l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière;

ATTENDU : qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un représentant de la Ville pour siéger sur le conseil d'administration de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme monsieur le conseiller Tom Redmond pour représenter la Ville de Saint-Georges sur le conseil d'administration de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière pour un mandat de deux ans débutant le 1^{er} mars 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11907

Renouvellement des assurances de dommages pour 2020-2021

ATTENDU : le rapport du consultant Raymond Chabot Grant Thornton dans lequel il recommande d'accepter le renouvellement du programme d'assurances de dommages 2020-2021 avec **BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. au montant de 236 901 \$**, excluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la proposition déposée par **BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. au montant de 236 901 \$**, excluant toutes les taxes applicables, **pour la couverture des assurances de dommages de la Ville pour 2020-2021**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumission lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de **236 901 \$**, plus toutes les taxes applicables, soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11908

Embauche d'un technicien en génie civil pour les Services techniques

ATTENDU : le besoin d'embaucher un technicien en génie civil suite à de nouvelles nominations;

ATTENDU : la recommandation de M^e Magalie Plourde, directrice des Ressources humaines et des Services juridiques à l'effet d'embaucher M. Philippe Drouin à titre de technicien en génie civil aux Services techniques à compter du 19 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche de M. Philippe Drouin à titre de technicien en génie civil aux Services techniques selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, groupe 6 - échelon 1, et ce, à compter du 19 mai 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11909

Acceptation de la soumission ayant eu le meilleur pointage pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai pour une période de 3 ans

ATTENDU : que suite à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai pour une période de 3 ans, la Ville a reçu une seule soumission soit celle de l'entreprise ENGLOBE;

ATTENDU : que l'analyse des soumissions a été effectuée en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres selon des critères préétablis et que le comité de sélection recommande la soumission déposée par **Englobe**;

RÉSOLUTION N° 20-11909 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil octroie à la firme **ENGLOBE** le contrat **pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai pour une période de 3 ans, au montant total de 183 392,25 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumission lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 183 392,25 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même les budgets respectifs de chacun des projets.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11910

Autorisation au greffier de procéder aux démarches pour l'enregistrement des personnes habiles à voter concernant l'approbation du Règlement numéro 773-2020

ATTENDU : que suite à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020 le greffier a dû annuler la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du Règlement numéro 773-2020;

ATTENDU : que l'arrêté ministériel 2020-33 du 7 mai 2020 permet désormais au conseil de ville de choisir de procéder ou pas à des consultations publiques autres que référendaires faisant partie d'un processus décisionnel;

ATTENDU : que le projet de desserte en égout sanitaire du secteur de la 77^e Rue et de la 78^e Rue est en marche depuis 2 ans et que son report pourrait entraîner des conséquences indésirables;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le greffier à procéder à l'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du Règlement numéro 773-2020 conformément à l'arrêté ministériel de la ministre de la Santé et des Services sociaux 2020-033 daté du 7 mai 2020.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

LISTE DE PERMIS D'URBANISME ET CERTIFICATS

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois d'avril 2020 au montant de 4 896 422 \$ est déposée au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF ANNUEL DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats émis jusqu'à la fin du mois d'avril 2020 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par madame la conseillère Manon Bougie sur l'assemblée générale annuelle du Conseil économique de Beauce et sur le comité du régime de retraite de la Ville et par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur la Table de concertation du logement social et communautaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 09, sur proposition de madame la conseillère Manon Bougie, appuyé par madame la conseillère Esther Fortin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier
